



LE GRIFFE



PROJETS **ENFANCE** **DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'édito du Maire

Chères Saint Mamertoises, chers Saint Mamertois

Les élus et l'ensemble du personnel municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2025 et espérons que vous avez pu passer d'agréables moments à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'année 2025 sera la dernière année complète du mandat durant laquelle débutera la campagne électorale pour les élections municipales prévues en mars 2026.

C'est une fierté de pouvoir dire que depuis 5 ans l'équipe municipale, élus et agents, a su rester soudée et solidaire. Le respect mutuel et la confiance auront été les marqueurs de ce mandat. Je ne me représenterai pas en 2026 et espère que durant l'année 2025 les élus et les citoyens qui souhaitent se présenter puissent composer leur équipe, préparer leur programme et faire campagne en toute sérénité.

Rester soudés et unis ne signifie pas pour autant l'absence de changement. Ainsi, au printemps dernier, Eve Garrido a souhaité, pour des raisons personnelles cesser ses fonctions de conseillère municipale. Je la remercie pour le travail réalisé dans le cadre de ses délégations à la culture, au patrimoine et pour la gestion de la bibliothèque. Colette Chauvet, la 17^{ème} candidate de notre liste a donc rejoint notre équipe. Françoise Ramis, déjà conseillère municipale, a accepté de reprendre la délégation pour la gestion de la bibliothèque. Je les en remercie.

Dans le courant de l'année 2025 c'est Sylvie Madiot qui, devant nous quitter pour un département d'Occitanie plus chaud que le Gard, démissionnera de ses fonctions d'adjointe en charge des affaires scolaires. Lionel Clerton, le 18^{ème} sur la liste, deviendra conseiller municipal probablement à partir de début mai. Je remercie Sylvie Madiot pour tout le travail effectué pour les enfants et les écoles, pour les liens privilégiés et de qualité qu'elle a su créer avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves, pour la qualité de l'animation du conseil municipal des jeunes et à titre personnel pour sa bonne humeur, son sérieux et son soutien!

Si l'année 2024 a été marquée par la demolition des bâtiments de la cave coopérative, l'année 2025 sera marquée par le début des travaux de rénovation de l'école élémentaire.

Des projets de cette envergure ne pourraient voir le jour sans l'aide de nos partenaires techniques, juridiques et financiers: les services l'Etat, de l'Agglomération de Nîmes Métropole, du Département et de la Région et bien sûr sans l'aide, des enseignants pour le projet de l'école et des agents municipaux chacun dans leur rôle et avec leurs compétences.

A côté des "grands chantiers" sont aussi entrepris des actions de proximité qui touchent chacun d'entre nous et des travaux d'amélioration du quotidien ou générateurs d'économies. Ils vous sont présentés dans ce bulletin municipal.

A l'occasion des vœux de la municipalité, Bernard Angelras, vice-président à l'Agglomération de Nîmes Métropole, délégué à l'environnement, à la collecte et au traitement des déchets nous a fait le plaisir d'être des nôtres. Cela a été l'occasion d'annoncer une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de rappeler que les efforts de tous pour trier et composter sont essentiels pour diminuer le volume de nos ordures ménagères.

Comme chaque année ce bulletin municipal me permet de féliciter les nouveaux élus du conseil municipal des jeunes. Cette année, en avril, nos jeunes conseillers seront accueillis au sénat pour le visiter et y déjeuner.

C'est aussi pour moi l'occasion de remercier tous les bénévoles qui s'investissent pour notre village dans les associations mais aussi à la bibliothèque et de souhaiter la bienvenue au nouveau bureau de l'AJSM !

Je tiens également à rendre hommage à M. Alix Evesque, décédé en décembre dernier. Très attaché à notre village et investi dans les associations notamment « La Mariette » et « Mémoire de Saint Mamert », il aimait partager ses connaissances sur l'histoire de Saint Mamert, en particulier avec les enfants de nos écoles.

Je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux pour 2025.

Au plaisir de vous retrouver à l'occasion des moments de convivialité organisés dans notre village !

Catherine BERGOGNE

EVENEMENTS 2024

La municipalité a le plaisir de vous présenter un retour en images des divers événements organisés en 2024, qui ont animé notre village tout au long de l'année. Ces moments de convivialité ont été enrichis par les nombreuses manifestations portées par nos associations ! À bientôt pour de nouveaux moments de partage !

Avril

MARCHE DU PRINTEMPS : en raison des mauvaises conditions météorologiques le marché du printemps a dû être annulé.

Mai

COMMEMORATION DU 8 MAI

Le 8 mai dernier, nous nous sommes réunis pour commémorer la fin de la Seconde Guerre mondiale. Merci à tous ceux qui ont participé à cette cérémonie, en mémoire des générations passées et pour rappeler l'importance de préserver les valeurs de liberté, de solidarité et de fraternité.



Juin

INAUGURATION NOUVEAU BOULODROME

Le boulodrome a pris place au parc Jean Rémy SOLANA, dit parc des associations. Ce nouveau terrain de jeu compte déjà de nombreux habitués, heureux de venir taquiner le cochonnet dans une ambiance conviviale. Le boulodrome rejoint ainsi la balançoire et apporte à ce parc une dimension intergénérationnelle, où jeunes et moins jeunes se retrouvent avec plaisir à l'ombre des arbres. Ce nouvel espace a été inauguré le samedi 8 juin en présence des élus du CMJ et des membres de l'association la Mariette. Un concours de boules a été organisé à cette occasion.



FOULEE DES BERGERIES

Nouveau parcours, nouvelle distance de 10 km avec un dénivelé positif de 140 mètres, les coureurs ont été enthousiasmés par la Foulée des Bergeries. Les chemins dans un écrin de verdure jalonnaient les anciennes bergeries de Saint-Mamert et les monotraces surplombaient la plaine verte de Robiac. Nous avons atteint 130 inscrits ce qui est une forte augmentation par rapport à la course de 2023. Ce fut une belle réussite qui ne pouvait se faire sans l'engagement de nombreux bénévoles.



Le rendez-vous est donné pour **2025 le dimanche 22 juin à 09h30.**

Juillet

13 JUILLET

Une très belle soirée d'été pour fêter la fête nationale avec les Saint Mamertois.



Septembre

FORUM DES ASSOCIATIONS ET MARCHÉ NOCTURNE

Cette année, nous avons organisé le Forum des Associations en parallèle avec le Marché Nocturne, une initiative qui a rencontré un franc succès. Le Forum a permis aux habitants de découvrir la richesse des activités proposées par nos associations, tandis que le Marché Nocturne a créé une ambiance conviviale !



Novembre

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre dernier, nous nous sommes réunis pour honorer la mémoire des soldats tombés pour la France lors de la Première Guerre mondiale.

TELETHON



Le loto organisé le samedi 30 novembre a rencontré un véritable succès, battant tous les records de montants reversés à l'AFM par la commune.

Les lots offerts par les commerçants et associations du village ainsi que les bons d'achats offerts par les élus et par la municipalité ont attiré une foule de joueurs remplis d'espoir de remporter le gros lot, mais aussi heureux et conscients de participer à ce grand élan de générosité que représente le Téléthon chaque année.



Merci à tous ceux qui sont venus tenter leur chance, tous ensemble nous avons relevé le défi incroyable de faire encore mieux que les années précédentes. En effet, à l'issue de cette belle animation la cagnotte s'élevait à **2 654 €** qui seront reversés à l'AFM. Bravo et merci à toutes et tous. Rendez-vous l'année prochaine pour faire encore mieux !

Décembre

MARCHE DE NOËL

Le Marché de Noël a une fois de plus enchanté petits et grands, plongeant le village dans une ambiance festive et chaleureuse. Les nombreux exposants, proposant artisanat local et gourmandises, ont attiré un large public venu partager ce moment convivial. L'arrivée tant attendue du Père Noël a contribué à la magie de l'événement, faisant briller les yeux des enfants et ravivant l'esprit des fêtes. Un grand merci aux exposants et visiteurs qui ont fait de cette édition un véritable succès. Rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau marché encore plus féerique !



Janvier 2025

VŒUX

Le vendredi 10 janvier se sont déroulés les traditionnels vœux du Maire. A cette occasion, les nouveaux diplômés ont été récompensés et les nouveaux habitants sur la commune ont été accueillis.

Tout l'équipe municipale vous souhaite une bonne année 2025 !



REPAS DES AINES

Quel plaisir de retrouver nos aînés autour d'un moment de convivialité ! C'est dans la bonne humeur générale qu'environ 100 personnes se sont retrouvées au foyer le mercredi 8 janvier, pour partager un délicieux déjeuner concocté par le Traiteur des Halles de Lunel, Monsieur Sébastien Bouture. Orchestrée par Patrick LOBET et son spectacle y'a d'la joie, l'ambiance était au rendez-vous pour le plus grand plaisir de chacun.



La rénovation de l'école élémentaire et du restaurant scolaire un projet prêt à démarrer en 2025 !

Une fois actée la nécessité de démolir les bâtiments situés au fond de la cour sur une zone au sous-sol très argileux, il aura fallu plusieurs mois pour revoir entièrement le projet de rénovation de l'école élémentaire et du restaurant scolaire. Le cabinet d'architectes a finalisé en septembre dernier un nouveau projet après de nombreuses réunions de travail avec les élus, les enseignants et les agents. Le projet a été présenté aux parents d'élèves par les élus lors du conseil d'école du mois de novembre. La sobriété énergétique, le confort acoustique, l'amélioration du service de restauration scolaire, la désimperméabilisation de la cour, la création d'un vrai préau et d'un lieu d'accueil pour les activités périscolaires, la pose de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation, le stockage et le recyclage des eaux de pluie sont les grands axes de ce projet.

Vue d'ensemble du projet côté rue des Ecoles :

Des choix de matériaux et de coloris qui s'intègrent à l'existant.

Une entrée principale avec une avancée pour protéger les enfants et les parents les jours de pluie.

A gauche sur la vue, un bâtiment neuf dédié au périscolaire (cantine, salle pour l'accueil) et au pôle administratif de l'école.

Création d'une deuxième entrée pour faciliter l'arrivée et l'accueil des maternelles à la cantine et sécuriser la sortie des « petits » CP et CE1 de l'école élémentaire.

Côté bibliothèque, deux salles de classes créées dans le prolongement du bâtiment historique qui sera entièrement rénové.



Vue d'ensemble du projet côté cour de l'école :

Une cour d'école désimperméabilisée avec la création de zones calmes, tables, bancs, tableau pour dessiner à la craie...

Un préau agrandi pour protéger de la pluie et augmenter les zones d'ombrage.

Un parking pour le stationnement des trottinettes et des vélos à l'arrière de la cantine.

La toiture du bâtiment historique refaite avec une double pente pour installer des panneaux photovoltaïques côté sud.

Une zone de stockages des eaux pluviales pour le recyclage dans les chasses d'eau des sanitaires.



Vue de l'entrée principale et du préau :



Vue du restaurant scolaire :

Un restaurant scolaire avec une zone aménagée pour les maternelle avec un service à table et une zone pour les élémentaires avec un self service.

Une entrée dédiée aux enfants de maternelle avec des sanitaires adaptés aux plus petits.

Des rangements pour les vêtements.

Une isolation phonique adaptée au lieu.

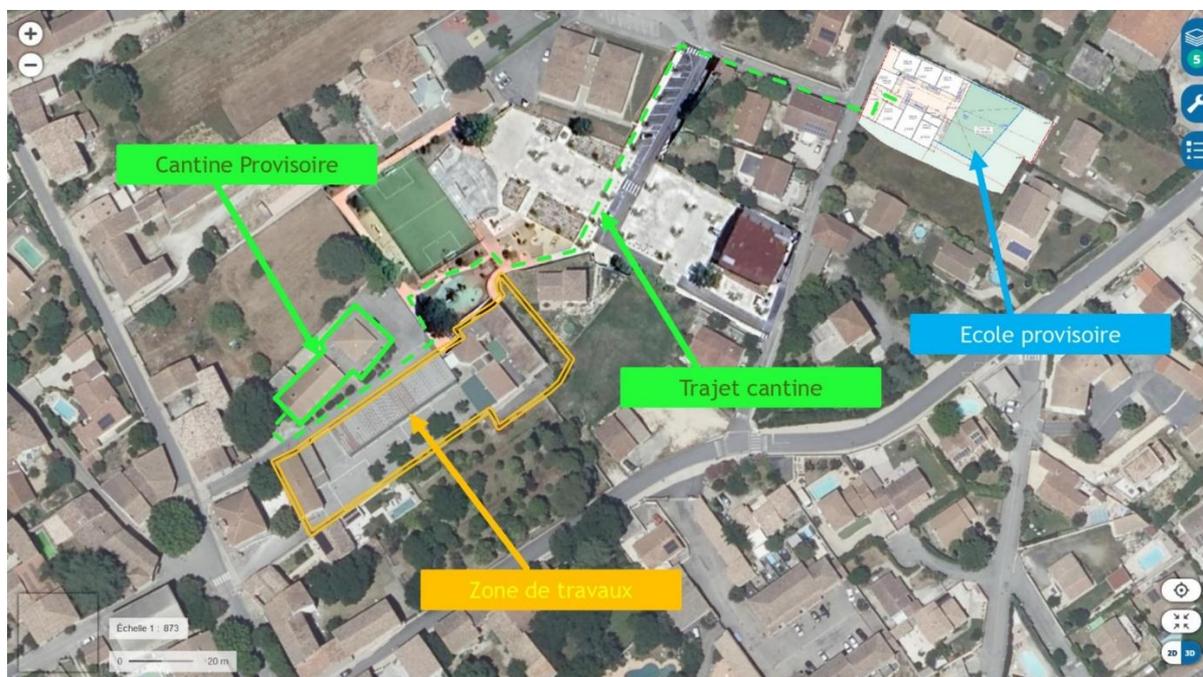
Des locaux techniques mis aux normes.



Le permis de construire déposé en décembre est en cours d'instruction. Les délais d'instruction sont de 5 mois auxquels s'ajoutent les délais de recours de 3 mois. Le chantier devrait débuter en septembre prochain.

La démolition et la reconstruction d'une partie des bâtiments ainsi que la durée des travaux à savoir deux années nécessite la délocalisation de l'école et son installation provisoire, au moyen de bâtiments préfabriqués, sur la parcelle dite « Pontier » située sur le chemin Saint Génès face à la rue Adrien Gory (voir le plan ci-dessous).

Les travaux d'aménagement du terrain pour l'installation de l'école provisoire débuteront en mai prochain. Le hall et la grande salle du foyer seront réaménagés pour faire office de restaurant scolaire.



Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la conception de ce projet co-construit avec les enseignants qui ont su se rendre très disponibles.

Le coût du projet est estimé à 2,8 M d'€ HT. Il devrait pouvoir être subventionné à hauteur de 60%. Des subventions de l'Etat à hauteur de 700 000 € ont d'ores et déjà été obtenues. Les dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès du Département, de la Région, de l'Agglomération de Nîmes Métropole et de l'Agence de l'Eau. L'école et le restaurant scolaire accueillant les enfants de Parignargues la communauté de communes du Pays de Sommières, qui a la compétence scolaire, participera aux frais de fonctionnement liés notamment à l'installation de l'école provisoire et à l'aménagement du foyer en cantine.

Un emprunt d'environ 1.1 M d'€ sera nécessaire.

Des réunions d'information seront organisées autant que de besoin pour préciser l'organisation du chantier et les conditions d'accueil des enfants à la prochaine rentrée scolaire.

Acquisition d'une maison au cœur du village en vue de la création de logements et de salles communales

La commune avait acquis lors d'un précédent mandat la maison Dumond qui avait été réhabilitée et avait permis la création de plusieurs logements et de salles communales qui bénéficient maintenant aux associations du village.

Dans le même esprit la commune par l'intermédiaire de l'EPF Occitanie a préempté cet été sur la maison en mauvais état qui se situe 8 rue chardonnaud.

Le coût de cette acquisition a été pour l'EPF de 70 000 euros.

La commune va maintenant à travers des études de projet programmées en 2026 définir les possibilités de création d'un ou plusieurs logements, voire de salles communales.

La location des logements devrait équilibrer l'opération et à terme permettre de récupérer des loyers qui abonderont le budget communal au même titre que ceux déjà perçus sur les logements communaux présents dans l'enveloppe urbaine.



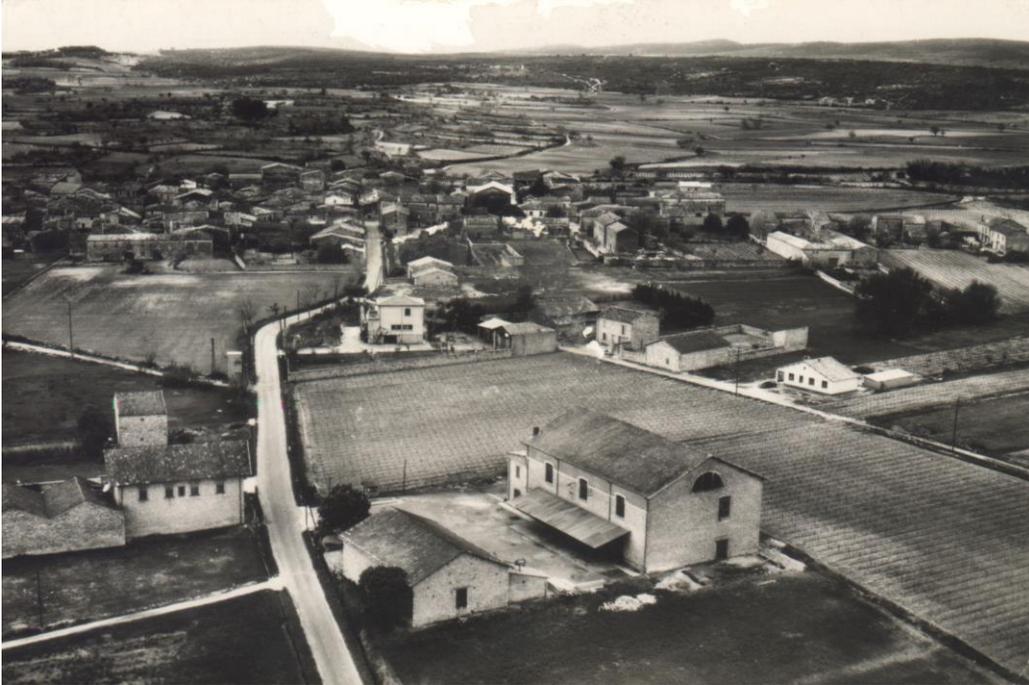
Cave coopérative, après la démolition cap sur la revitalisation du site

La cave coopérative de saint Mamert a été construite en 1928 et a fonctionné jusqu'en 2003 avec une fermeture complète du site en 2013 et une mise en vente par les coopérateurs en 2015.

La commune de Saint Mamert a saisi alors l'opportunité d'acquérir le site en décembre 2016, à travers une convention spécifique avec l'EPF Occitanie, et ainsi faciliter l'acquisition à l'époque de cette friche urbaine de 4854 m² par l'EPF Occitanie.

Les mandats suivants, l'EPF a acheté pour le compte de la commune, 2 terrains proches du site à savoir, le terrain dit de la maison dit Pontier en juin 2021 d'une surface de 2387 m² et le terrain dit de la maison Valette d'une surface de 1233 m² en avril 2022.

La surface totale disponible pour le développement d'un projet de rénovation urbaine a été ainsi portée à 8474 m². Le coût d'acquisition de la totalité des terrains pour le projet a été de 815 873 euros.



L'ancienne cave coopérative à ses débuts

Une Concession d'Aménagement a été confiée à la SPL Agate en Mai 2022, pour la conduite du projet de requalification du secteur de l'ancienne cave coopérative de St Mamert du Gard.

Les Missions confiées à la SPL AGATE sont :

- la réalisation du programme de l'opération tel que défini par la Commune
- d'assurer l'ensemble des tâches de conduite et de gestion de l'opération,
- de procéder à toutes les études opérationnelles et réglementaires,
- de mettre en état et aménager les terrains, réaliser les équipements d'infrastructures,
- de commercialiser les biens immobiliers bâtis ou non bâtis,
- de procéder à la gestion financière continue de l'opération, en conformité avec le bilan prévisionnel.

La Commune de St Mamert du Gard participe à toutes les validations et décisions nécessaires au phasage et à la réalisation de l'opération.

Après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires, notamment sur les aspects en liaison avec les aspects environnementaux, les travaux de démolition d'un montant de 360 896 euros ont pu être réalisés par l'entreprise Buesa pendant l'été 2024.

Pour rappel, le projet de rénovation du site de l'ancienne cave coopérative s'inscrit dans une démarche de revitalisation du village et comporte diverses orientations :

- création d'environ 30 logements avec 25% à caractère social destinés en priorité aux habitants du village et ses alentours
- création de 10 logements dits inclusifs permettant l'accueil de personnes âgées ou handicapées
- création de commerces et de bureaux
- vente de terrains en bâtir

- création d'une maison des services destinée à accueillir une maison pour l'accueil de la petite enfance (Mam ou micro crèche) et des locaux pour des activités associatives.

Les phases amont du projet étant terminées, les aides correspondantes aux fonds friches sollicités auprès de l'Etat, ont pu être versées en totalité à savoir 200 000 euros en 2023 et 350 000 euros en 2024, soit un total de 500 000 euros comme prévu initialement.

La SPL attend le versement par la région des aides fonds friches Région à hauteur de 166 725 euros.

A l'heure actuelle et avant l'engagement de la phase majeure liée à la construction de nouveaux bâtiments, le projet est à l'équilibre et nous n'avons pas rencontré d'écueils ou de difficultés financières qui remettent en cause sa réalisation.

En 2025, la SPL Agate pour le compte de la commune va élaborer un cahier des charges et lancer une consultation sous la forme d'un appel à projet à destination de promoteurs qui vont pouvoir se positionner pour la création des bâtiments et équipements prévus dans le futur projet.

L'équilibre de la seconde phase du projet repose sur la vente des terrains à bâtir pour les logements, équipements à destination des organismes privés (locaux commerciaux, logements...).



Les grandes orientations du programme

Malgré le contexte économique national, nous continuons de penser que ce projet aux multiples facettes va susciter l'intérêt de plusieurs acteurs économiques qui viendront investir au sein de notre village compte tenu de sa proximité avec Nîmes, de la facilité des dessertes et de son rôle au sein du territoire Lens Gardonnenque.

Ce projet va se phaser dans le temps et se construire progressivement sans bruler les étapes, dans le but d'obtenir un équipement de qualité qui s'insère dans le contexte local et ouvre de nouvelles perspectives de développement de notre commune dans un souci de services à la population.

L'année 2025 va donc constituer un tournant dans ce projet et nous ne manquerons pas de vous informer des avancements soit à travers des réunions spécifiques ou publiques ou par l'intermédiaire des documents d'information communaux (le griffe, Saint Mamert actu..).

Aménagement du quartier Mazade, Acacias, Galinière

Le projet de requalification du quartier « Mazade, Acacias, Galinière » situé au centre bourg a été confié en 2023 au bureau d'étude AMEVIA Ingénierie. En plus des rues de la Galinière, de la Mazade et des Acacias sont également concernés le parvis du temple, la place du Cimetière Vieux et une partie du chemin des Tinelles et de la rue des Tilleuls.

Les travaux ont débuté, en 2023, par la remise en état de tous les réseaux humides d'eau potable et d'assainissement par l'Agglomération de Nîmes Métropole qui en a assuré le financement pour un coût global de 461 000 € HT.

Le syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG) a ensuite programmé et coordonné, avec le bureau d'études CAPINGE, les travaux d'enfouissement des réseaux secs, éclairage public, électricité et télécom.

Coût d'enfouissement télécom : 65 343 € HT totalement autofinancé par la commune;

Coût d'enfouissement réseau électrique : 261 864 € HT ; subvention du SMEG : 250 954 € (95 %) autofinancement : 10 910 €

Coût rénovation éclairage public : 78 748 € HT ; subvention du SMEG 18 000 € (23 %) ; autofinancement : 60 748 €.

Coût total des travaux d'enfouissement réseaux secs et de rénovation de l'éclairage public :

405 955 € HT autofinancement 137 001 € sans recours à l'emprunt ; subvention 268 954 € (66 %)

La remise en état de la voirie va pouvoir débuter d'ici la fin du 1^{er} trimestre avec les objectifs suivants :

- désimperméabiliser les voies et les places de stationnement sur la place du Cimetière Vieux,
- végétaliser la majorité des bordures des voies (sauf les accès aux propriétés carrossables),
- réduire la bande de roulement et passer certaines voies en sens unique afin de maximiser les espaces végétalisés,
- intégrer la gestion des espaces verts sous forme de permis de végétaliser pour les riverains qui seraient volontaires (déjà quelques riverains sont intéressés),
- capter l'eau pluviale pour la réinjecter dans les fosses de plantations afin de traiter sur place l'eau pluviale et limiter l'écoulement en aval,
- lutter contre les îlots de chaleur via la végétalisation,
- passer la zone en zone de rencontre pour donner la priorité aux piétons et favoriser les mobilités douces,
- créer un caniveau en pierre de taille en harmonie avec le bâti alentour (clôtures et bâtiments),
- participer à la vitalité et l'attractivité du quartier et favoriser le lien social.

Le coût global de cette dernière tranche de travaux est estimé à 565 548 € HT. Des subventions ont été sollicitées auprès de nos partenaires financiers pour un montant minimum d'environ 300 000 € (53%).



FINANCES

Fiscalité

Pas d'augmentation des taux de fiscalité de l'Agglomération de Nîmes Métropole ou de la commune pour 2025 !

Le budget primitif principal et les budgets primitifs annexes 2025 de l'Agglomération de Nîmes Métropole ont été votés au conseil communautaire de décembre 2024 :

- en maintenant les taux de fiscalité directe locale à leur niveau de 2024 (pas d'augmentation): taxe sur le foncier bâti : 0,00 % ; taxe sur le foncier non bâti : 4,09 % ; cotisation foncière des entreprises : 34,30 % ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,77 %
- en baissant le taux de la taxe sur les ordures ménagères (TEOM) de 10 % soit un taux de 10,54 % au lieu de 11,71 %
- en maintenant le produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à 2 760 000 € et un montant maximum par habitant de 40 €

Le budget primitif 2025 de la commune sera préparé et proposé au vote du conseil municipal en mars prochain sans augmentation des taux de fiscalité locale et sans augmentation des tarifs des services périscolaires (cantine et garderie).

Les projets de rénovation de l'école et de requalification du quartier Mazade/Galinière vont nécessiter de souscrire dès 2025 un emprunt court terme dans l'attente du versement des subventions et de la récupération du FCTVA et un emprunt long terme pour couvrir la part d'autofinancement de la commune pour un montant total d'environ 1.3 M d'euros.

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) rentre dans sa dernière phase. Pour rappel, cette révision a été engagée en juin 2021 pour répondre à plusieurs objectifs :

- Se mettre en conformité avec le SCoT Sud Gard approuvé le 10 décembre 2019
- Prendre en compte des recommandations des lois ELAN du 23 novembre 2018 et Biodiversité du 8 août 2016
- Respecter les orientations du PLH (programme local de l'habitat) en date du 2 décembre 2019
- Adapter les OAP (orientations d'aménagements programmées) existantes et en créer de nouvelles en adéquation avec les projets communaux
- Prendre en compte les risques existants sur le territoire communal au regard notamment du changement climatique
- Adapter les emplacements réservés existants et en définir de nouveaux en adéquation avec les projets communaux
- Adapter le zonage et le règlement au regard des enjeux environnementaux, du patrimoine, des projets d'urbanisation, des activités économiques et agricoles du territoire

Le projet de PLU a été élaboré en prenant en compte les besoins communaux et en intégrant les recommandations fixées par les services de l'Etat et les personnes publiques associées (PPA) au regard des documents cadres qui réglementent l'urbanisation au niveau national et départemental.

Dans le cadre de la révision du PLU, des permanences sont organisées pour répondre à vos questions et vous accompagner.

- **Rencontres individuelles, permanences sur rendez-vous :**
 - Mercredi 19 février : 9h à 12h
 - Vendredi 21 février : 9h à 12h
 - Samedi 22 février : 9h à 12h

Les élus de la commune se tiennent à votre disposition pour plus d'informations relatives à cette procédure et aux objectifs recherchés.

Carnaval

En mars, c'est un déferlement de couleur qui a envahi les rues de Saint Mamert. Princesses, chevaliers, super héros, tous étaient présents pour fêter Carnaval. De la première année de maternelle aux plus grands du CM2, encadrés par les professeurs et les parents qui avaient pu se rendre disponibles, dans la joie et en fanfare, ils ont défilé au cœur du village.

Pour les plus joueurs le thème adulte était pyjama, cela en a inspiré plus d'un !



Classes vertes

C'est devenu un rituel, le printemps de l'école élémentaire rime (*presque !*) avec « classes vertes ».

Les deux classes de CM1/CM2 ont pris la direction de Sommières, pour une classe découverte en lien avec le cycle vélo de l'année. Malheureusement la météo capricieuse a obligé les enseignants à s'adapter et à proposer des animations plus au sec. Le convoyage des vélos à l'aller et celui des bagages au retour a été assuré par le personnel municipal et quelques élus. Merci aux parents toujours prêts à aider. Puis c'est à Anduze que les classes de CP et CP/CE1 ont expérimenté le séjour scolaire ; 2 nuits / 3 jours sans les parents pour découvrir entre autres le musée des vallées cévenoles.



Nous souhaitons souligner l'engagement des enseignants qui proposent ainsi à leurs élèves de poursuivre le projet éducatif sur le terrain et à la découverte de la nature. Une richesse pour les enfants de l'école qui en gardent chaque année un souvenir impérissable. Les subventions versées par la municipalité et par l'association des parents d'élèves permettent de proposer ces activités à moindre coût pour les familles.

Fêtes des écoles

Le mois de Juin annonce la fin de l'année scolaire et avec elle les inévitables fêtes des écoles.

Saluons l'engagement des instituteurs et des élèves pour offrir un spectacle de qualité à tous les parents où rire et émotions sont souvent au rendez-vous.

Remercions également les associations de parents d'élèves qui œuvrent à l'organisation de la soirée qui s'en suit. Un moment festif, convivial et de qualité.

C'est aussi pour eux l'occasion de clôturer une année riche en animations. Tout au long de l'année les associations de parents d'élèves, très investis dans les deux écoles proposent ventes de goûters, tombolas et lotos afin de subventionner des projets scolaires ou annexes, comme le spectacle de Noël, carnaval ou encore les classes vertes.

Merci à eux pour leur investissement sans faille aux côtés des équipes enseignantes et des enfants.

Rentrée scolaire

En septembre les petits Saint Mamertois ont repris le chemin de l'école.

Toujours un plaisir de retrouver copains et enseignants après de longues semaines de vacances.

ECOLE MATERNELLE

Première rentrée depuis la dissolution du syndicat mixte des écoles maternelles.

Durant les vacances des travaux d'assainissement et de peinture ont été réalisés dans les halls d'entrée de deux classes, les rendant ainsi bien plus accueillants.

Le grand jeu installé dans la cour était très attendu par tous, et a vite été pris d'assaut dès les premières minutes de récréation.

En ce qui concerne l'équipe pédagogique, pas de changement, notons simplement l'arrivée de Manon SYLLA GINOUL qui partage la classe de grande section avec Stéphanie IMBERT. Christelle DUGARRY officie auprès des petites sections, et la directrice Christine LEBRE est en charge des moyens.

Pour les épauler nous retrouvons les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) Khadija, Lydie et Roseline.



ECOLE ELEMENTAIRE

Pour la plupart ils sont maintenant rodés à l'exercice, mais l'expérience n'en n'est pas moins solennelle.

140 élèves ont été accueillis par Monsieur JANSSEN, le directeur de l'école. Autour de lui, l'équipe pédagogique au grand complet. Un équipe qui reste inchangée, à l'exception de Madame CABRIT Christelle qui revient dans notre école et reprend la classe de CP/CE1.

L'accueil des parents et enfants s'est fait en 3 temps (par niveaux), durant lesquels le directeur M.JANSSEN est revenu sur les grands principes de l'école et a remercié les parents de s'être rendus disponibles en nombre pour ce jour important dans l'année de leurs enfants.



Noël aux écoles

L'excitation des enfants à l'approche des fêtes de fin d'année est palpable. C'est ce qu'ont pu constater Madame le Maire et deux de ses adjoints lors du goûter de Noël offert par la municipalité aux élèves de l'école élémentaire. Une récréation qui s'attarde, des sachets de friandises, boissons et les cadeaux distribués par l'association des parents d'élèves. Un chouette moment qui ponctue l'année juste avant les vacances de Noël.



Périscolaire

En janvier 2024 nous reprenons la gestion de l'école maternelle après la dissolution du syndicat intercommunal des écoles maternelles (SIEM).

L'année scolaire 2024-2025 sera donc la première année complète de l'école régie par la commune. Il fallait dès lors harmoniser les différents règlements intérieurs qui régissent la vie autour des écoles. Afin de faciliter la lecture et l'application de ces règlements, il a été décidé de n'en faire plus qu'un intitulé « Règlement intérieur des services périscolaires des écoles de Saint Mamert du Gard ». Ce règlement rappelle certains fondamentaux comme l'obligation d'inscription pour bénéficier d'un service, les procédures de réservation, les tarifs et pénalités appliqués. Le bon fonctionnement de ces services repose sur le respect du règlement. Nous remercions les parents pour les efforts fournis et leur compréhension.

Vous pouvez retrouver ce règlement sur le site de la mairie, ou sur le logiciel de réservation des services périscolaires.

Passeport été

Cette année encore l'adhésion au programme passeport été lancé par le service jeunesse de la ville de Nîmes, a rencontré son public à Saint Mamert. Tous les passeports commandés ont été vendus. Un succès qui justifie le renouvellement du programme pour l'été 2025. Pour obtenir ton passeport, rendez-vous en mairie, dès le mois de juin, avec une pièce d'identité, un justificatif de domicile et un chèque de 27 €.

Le passeport propose des activités sportives, culturelles et de loisirs telles que laser game, canoe kayak, accrobranche, piscine, cinéma, visites de sites, restauration... au total près d'une vingtaine d'activités en toute autonomie sont proposées aux 13 et 18 ans sur la période estivale. De quoi se faire plaisir avec les copains, à moindre coût !

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Journée mondiale de l'autisme

Mardi 2 avril, pour célébrer la Journée Mondiale de l'Autisme, les élus du Conseil Municipal des Jeunes ainsi que les membres de l'association des Jardins des Tinelles ont rendu visite aux résidents du FAM Sésame Autisme de Saint Mamert. Ensemble ils ont créé un parterre de fleurs aux couleurs de l'association. Au détour de discussions, ils se sont même découvert un goût commun pour certains jeux vidéos.

Un échange riche en découvertes et apprentissages.



Le CMJ rencontre les pompiers de Saint Genies

En mai la caserne des pompiers de Saint Génies de Malgoires a reçu les élus du conseil municipal des jeunes de Saint Mamert. L'occasion de découvrir les véhicules utilitaires et leurs différentes fonctions et d'en apprendre un peu plus sur la vie d'un pompier, son engagement auprès des populations, parfois même au risque de sa vie.

Des chambres à la salle de pause, en passant par le poste de commandement, les jeunes élus se sont, le temps d'une matinée, projetés dans la vie de ces soldats du feu, héros du quotidien. Merci à l'ensemble de la caserne pour l'accueil bienveillant qui nous a été réservé.



En ce mois d'octobre, le CMJ a fait sa rentrée !

6 sièges de conseillers étaient à pourvoir pour l'année 2024 – 2025. Pour qu'une élection se déroule dans les règles, il faut : des candidats, des programmes, un bureau de vote, un dépouillement. Et on peut dire que tout était réuni pour que ce Jeudi 17 octobre les nouveaux conseillers soient élus de façon démocratique.

Pour commencer, 13 candidats, qui se sont courageusement présentés. Au micro, dans la cour, devant leurs camarades, l'équipe pédagogique, Madame le Maire et son adjointe, ils ont énoncé leurs projets, présenté leur programme. De la cour de récré aux festivités en passant par l'écologie ou les projets intergénérationnels, les idées ne manquent pas !

Puis, vient le temps de la réflexion et des élections. Tous les élèves de l'école munis de leur carte d'électeur se sont présentés au bureau de vote installé au foyer. Dans le secret de l'isoloir, ils ont fait leur choix. Puis ils ont glissé leur bulletin dans l'urne et signé le registre, fiers d'avoir accompli leur devoir de petits citoyens.

Il ne reste plus qu'une étape pour mettre fin au suspense. Concentrés et appliqués, les anciens conseillers du CMJ aidés par les délégués de classe ont procédé au dépouillement des bulletins.

Résultat final :

Giulia Gerwig, (CM2), Roméo Delaage de Meux (CM1), Ninon Bergogne (CE2),

Antoine Darbas (CE2), Edouar Fabre (CE2) et Kaïs Alvarez (CE2).

Ils rejoignent les anciens :

Clara Lucas (CM2), Lola Cierniak (CM2) et Asseel Aljbily (CM2).

Ensemble, ils forment le conseil municipal des jeunes 2024 – 2025.

Très vite le premier conseil municipal a été convoqué avec à l'ordre du jour l'organisation de la commémoration du 11 novembre 1918. Les jeunes conseillers sont motivés, l'équipe de suivi également !

1^{er} rang debout de gauche à droite : Clara LUCAS – Giulia GERWIG – Asseel ALJBILY – Roméo DE LAAGE DE MEUX

2eme rang de gauche à droite : Lola CIERNIAK – Ninon BERGOGNE – Antoine DARBAS

Devant : Edouar FABRE



Commémoration du 11 novembre

Comme à son habitude, le conseil municipal des jeunes a pris part à la commémoration du 11 novembre.

Après avoir soigneusement choisi un texte rendant hommage aux soldats de la Première guerre mondiale, les jeunes élus en ont fait la lecture devant le monument aux morts avec toute la solennité et le respect que cela impose.

Pour cela et pour leur engagement citoyen nous les remercions.



En haut de gauche à droite : Madame Bergogne (Maire) – Monsieur Pierrez (conseiller municipal) Madame Madiot (adjointe)

Au milieu de gauche à droite : Clara LUCAS – Asseel ALJBILY – Giulia GERWIG

En bas de gauche à droite : Edouar FABRE – Roméo DE LAAGE DE MEUX – Lola CIERNIAK

Téléthon

Après la commémoration de l'armistice de 1918, une autre mission attendait les élus du Conseil Municipal de Jeunes.

Exceptionnellement reprogrammé le week end des 29 et 30 novembre, le Téléthon a pu une nouvelle fois compter sur le soutien de Saint Mamert.

Les jeunes élus du CMJ se sont mobilisés aux côtés de l'ensemble de l'équipe municipale pour soutenir l'Association Française de lutte contre les Myopathies (AFM) et aider les chercheurs, les malades et leurs familles.



Françoise RAMIS – Roméo DE LAAGE DE MEUX – Eric PIERREZ – Lola CIERNIAK

TRAVAUX

Travaux les plus importants réalisés en 2024 (€ TTC)

Les locaux communaux :

L'école maternelle :

- Reprise du toit plat : 2 751 €
- Peinture du hall d'entrée et des sanitaires : 2 601 €
- Installation d'une nouvelle aire de jeux sur nouveau sol souple : 23 663 €
- Plantation de deux arbres dans la cour : 772 €
- Rénovation de l'éclairage LED : 5 189 €



Mairie :

- Réparation partielle du toit : 2 710€
- Peinture du hall d'entrée et toilettes : 2 880 €



Foyer :

- Changement de l'éclairage par du LED : 8 597 €
- Changement des sanitaires : 2 452 €
- Remplacement de la sono et des enceintes : 2 316 €

Maison Dumond :

- Changement de l'éclairage par du LED : 3 208 €
- Réfection de la toiture et isolation par ouate de cellulose : 57 231 €

Ancienne Poste :

- Réparation du toit : 2905 €
- Escaliers de l'appartement : 12 706 €

Éclairage public :

- Fin de la campagne d'installation d'éclairage LED, commencée en 2023 : 193 958 €

Les espaces verts et de loisirs:

Élagage des arbres et tailles des haies : 1 800€

- Élagage des arbres le long du ruisseau des Leins derrière le lotissement du Moulin.
- Taille des pins sur le parking à côté de la Gendarmerie.
- Élagage d'un peuplier place de la poste.
- Taille d'une haie rue du Crès.



- Entretien des bassins de rétention et du cimetière : 1 980€
- Changement partiel du grillage rigide du petit stade et changement des filets de but 1 406 €
- Création d'un second terrain de boule au parc des associations Jean-Remy Solana.

Travaux de voirie :



- Réfection complète de la rue Adrien Gory : 14 382 €
- Goudronnage du Parking devant la gendarmerie : 3 960 €



Cimetière :

- Achat et mise en place d'un columbarium : 9 076 €



Choisir la bonne poubelle

COMMENT BIEN TRIER SES DECHETS ?

On retrouve jusqu'à 20% de déchets déposés en bacs de tri qui n'y ont pas leur place, car ils ne correspondent pas à la filière de tri des emballages. Ces erreurs entraînent des coûts supplémentaires dans la gestion des déchets, puisqu'il faut retrier les déchets à leur arrivée en centre de tri.

Les consignes de tri à appliquer sont relativement simples : uniquement les emballages ménagers en plastique, métal et carton sont à déposer en bac ou sac de tri.

Afin de faciliter le contrôle des déchets arrivant au centre de tri, ils doivent être déposés en vrac dans le bac de tri, ou dans des sacs transparents (les sacs noirs ou opaques, ne permettant pas une bonne visibilité du tri, sont refusés en collecte sélective).

Un emballage est ce qui sert à contenir, conserver ou transporter un produit ; par exemple, les pots de yaourt en plastique, les barquettes, les films alimentaires, les tubes de dentifrice etc. sont acceptés.

Il est inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider ; inutile également de retirer les bouchons des bouteilles et flacons plastiques, tout se trie. Par contre, il faut éviter d'imbriquer les emballages entre eux, pour ne pas gêner la séparation des matériaux qui s'effectue en centre de tri.

Tout le reste n'a pas sa place dans le bac ou le sac de tri et doit être déposé en sac ou bac d'ordures ménagères résiduelles ou amené en point d'apport volontaire ou en déchèterie (ou en filière agréée pour les déchets professionnels ou dangereux).

Attention : les déchets sanitaires (masques, gants, mouchoirs, essuie-tout, couches...) sont strictement interdits en collecte sélective et doivent être déposés, dans un sac fermé, avec les ordures ménagères.

Les déchets suivants doivent être déposés en colonne d'apport volontaire, selon la nature du déchet :

- les papiers de type courriers, enveloppes, journaux, revues, magazines etc ;
- les emballages en verre (bocaux, flacons, pots, bouteilles) - attention, la vaisselle (assiettes, verres...) n'est pas du verre d'emballage et doit être évacuée avec les ordures ménagères en sac bien fermé pour éviter tout risque pour les agents de collecte ;
- les textiles.

Par ailleurs la commune vous rappelle que les bacs doivent être sortis la veille au soir ou le jour même de la collecte avant 05h00, et rentrés au plus tôt après la collecte.

EN SYNTHESE :

Le PAPIER (magazines, cahiers, journaux, feuilles volantes, enveloppes, ...) dans la colonne à papier.

Le VERRE (bouteilles, pots, bocaux, flacons, ...) dans la colonne à verre.

Les EMBALLAGES en plastique, métal, carton dans la poubelle de tri.

Les DECHETS DE CUISINE OU DE JARDIN (épluchures, coquilles d'œufs, filtres à café, sachets de thé, petite déchets végétaux, ...) dans un composteur ou lombri-composteur.

Les TEXTILES (vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison, ...) dans la colonne à textile.

Les DECHETS SPECIFIQUES à la déchèterie.

Les MEDICAMENTS en pharmacie.

Le RESTE aux ordures ménagères.

Acquerir un composteur ou lombricomposteur

Tout foyer n'ayant pas acquis de composteur ou de lombricomposteur auprès de Nîmes Métropole récemment (moins de 6 ans) peut faire une demande d'acquisition d'un composteur OU d'un lombricomposteur. Pour en faire la demande il est nécessaire de remplir le formulaire de demande sur le site internet (Formulaire spécifique).

Sites de compostage partagé

Deux sites de compostage partagé permettent de déposer vos déchets alimentaires pour qu'ils soient compostés :

- 1 site à côté du hangar municipal
- 1 site dans le jardin de la maison Dumond

Les sites de compostage partagé sont composés de trois bacs :

• *Un bac d'apport* : c'est dans ce bac que vous pourrez déposer vos biodéchets ;

• *Un bac de structurant* : il est alimenté en broyat par la commune. Il vous faudra l'utiliser après chaque apport de matière humide, pour équilibrer le processus ;

• *Un bac de maturation* : ce bac sera en permanence fermé. Il permet, au bout de 6 mois, d'accueillir les biodéchets du bac d'apport pour qu'ils soient mis en « maturation » afin de terminer le processus de compostage.

Afin d'obtenir un compost d'une bonne qualité, 3 règles d'or sont à suivre :

Mélanger ses déchets humides (vos déchets alimentaires) avec les déchets secs (le broyat du bac de structurant) ;

Aérer le compost grâce au brass'compost installé sur le site ;

Surveiller le taux d'humidité et l'ajuster grâce aux apports des déchets humides et secs.

ATTENTION, le composteur n'a pas vocation à être une « boîte à gâchis », les réflexes pour limiter le gaspillage (notamment alimentaire) seront à prioriser !

MATIÈRES HUMIDES A DEPOSER :

- Restes de fruits et légumes
- Coquilles d'œufs broyées
- Thé (même le sachet en papier)
- Marc de café (même le filtre en papier)
- Restes de pâtes et de riz (sans sauce)



INTERDITS :

- Viande et poisson
- Pain
- Sacs dit compostables
- Coquilles de fruits de mer (moules, huîtres, etc.)

Chaque utilisateur est tenu de respecter le bon fonctionnement du site. Il est géré par la commune et les référents de site. Tout utilisateur qui souhaite s'investir est le bienvenu pour devenir référent de site ! N'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie ! Des moments conviviaux vous seront proposés par la mairie et les référents de site lors de moments clés de la vie du site. Les bio-seaux sont disponibles gratuitement à la mairie aux horaires d'ouverture.

Collecte des déchets

Les ramassages des ordures ménagères ont lieu le mardi matin. Jours de collecte supplémentaire le vendredi matin du 1^{er} juin au 30 septembre.

Les déchets ménagers doivent être enfermés dans des sacs plastiques au sein d'une poubelle : ils correspondent aux déchets qui ne vont ni dans la poubelle bleue, ni dans les conteneurs municipaux (verre, textile, journaux) ni à la déchèterie.

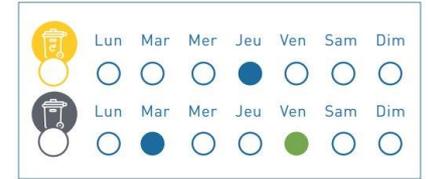
Pour les déchets recyclables (cartons, bouteilles en plastique etc..), ils sont à mettre dans la poubelle bleue qui est ramassée le jeudi matin.

La collecte s'effectue à partir de 5h du matin, c'est pourquoi les bacs doivent être sortis la veille à partir de 19h et être rentrés au plus vite après le passage des équipes.

Pensez à rentrer vos poubelles !

Afin de préserver la propreté et l'esthétique de notre commune, il est rappelé aux habitants l'obligation de **rentrer leurs poubelles** une fois la collecte effectuée. Les bacs laissés sur la voie publique peuvent gêner la circulation des piétons, encombrer l'espace et nuire au cadre de vie.

Nous comptons sur la vigilance de chacun pour respecter cette règle, qui contribue à un environnement plus agréable pour tous. Merci pour votre coopération !



● Jours de collecte supplémentaire du 1^{er} juin au 30 septembre.

La collecte des déchets a lieu à 5h du matin. Merci de sortir vos bacs ou sacs la veille, à partir de 19h. Les bacs doivent être rentrés dans la journée au plus tard.



Déchets verts

Les déchets verts sont à amener à la déchèterie.

Notre déchèterie de rattachement est située à La Rouvière : Route de Fons – 30190 La Rouvière

Jours & horaires d'ouverture :

- du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Fermeture : dimanche et jours fériés
- Téléphone : 04.66.02.54.54

Afin de recycler sur place les biodéchets, la commune propose aux habitants un service de valorisation de ces derniers par la mise en place d'une plateforme de stockage et de broyage des déchets verts produits sur la commune par la municipalité et les particuliers. Les membres de la commission extra-municipale « gestion des biodéchets » composée d'élus, d'agents des services techniques et de représentants de la société civile.



Cette plateforme est située à Montmal, sur le chemin en direction du moulin de St Mamert, chemin situé entre les deux entrées de St Mamert quand on est sur la route D22. La plateforme est ouverte à l'automne et au printemps les mercredis de 9h à 16h30 et les samedis de 8h à 18h.

Les types de déchets verts acceptés sont les branches (végétation ligneuse) et les morceaux de bois coupés. Attention pas de tonte d'herbe ni de feuilles.

Toute personne intéressée pour rejoindre la commission peut envoyer un mail à : laura.granier@st-mamertdugard.fr ou s'inscrire à la mairie.

Broyage des végétaux à domicile à destination des personnes de 70 ans et aux personnes en situation de handicap: Le nouveau service sur rendez-vous et gratuit de Nîmes Métropole !

Ce nouveau service de proximité gratuit de broyage des végétaux à domicile a pour objectif de faciliter la vie des usagers disposant d'un jardin ! N'hésitez pas à prendre votre rendez-vous dès à présent !

Infos et rendez-vous sur « monservicedechets » ou au 0800 420 420

Qui peut en bénéficier ? Tous les usagers de 70 et + ainsi que les personnes en situation de handicap sur simple présentation d'une pièce d'identité, carte mobilité inclusion (CMI) et d'un justificatif de domicile dans la limite de deux rendez-vous/foyer/an.

Est-ce que tous mes végétaux seront acceptés ?

- feuilles non-acceptées car trop fines
- branches : diamètre max : 13 cm
- volume compris en 1 et 4 m³
- l'absence de ferrailles ou autres objets dans les végétaux doit être garantie
- prévoir un accès pour le stationnement du camion et du broyeur (2x4 mètres)



INFORMATIONS PRATIQUES

Obligation légale de débroussaillage

La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens et la France n'est pas épargnée. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation, en diminue leur puissance et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité. En France, dans les zones particulièrement exposées au risque d'incendie, le débroussaillage est une obligation légale. La commune de Saint Mamert est soumise aux OLD.

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

Quand débroussailler votre terrain ?

Protéger sa maison des feux de forêt, ça se prépare toute l'année !



En automne et en hiver, on réalise les travaux les plus importants

L'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions.

C'est également une période propice à la coupe des broussailles.



Au printemps, on entretient et on nettoie

Le grand nettoyage de printemps, c'est aussi valable pour son terrain ! C'est le meilleur moment pour nettoyer ses gouttières et se rendre à la déchetterie pour jeter les déchets de broyage. C'est aussi l'occasion de s'assurer que les réserves de bois ou de tout autre type de combustible sont éloignées de sa maison.

C'est également la période durant laquelle les repousses d'herbes et de broussailles doivent être coupées.



Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur jedebroussaille.gouv.fr

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES



Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Le débroussaillage correspond à plusieurs types de travaux : des travaux de réductions fortes de la végétation qui peuvent nécessiter la coupes d'arbres ou d'arbustes, l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille, et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation. Réduire et contrôler la végétation aux abords de son habitation permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. Les voies de transport sont également concernées.

La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. En cas d'opposition, ces travaux seront à leur charge et relèveront de leur responsabilité (tant administrative que pénale).

Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

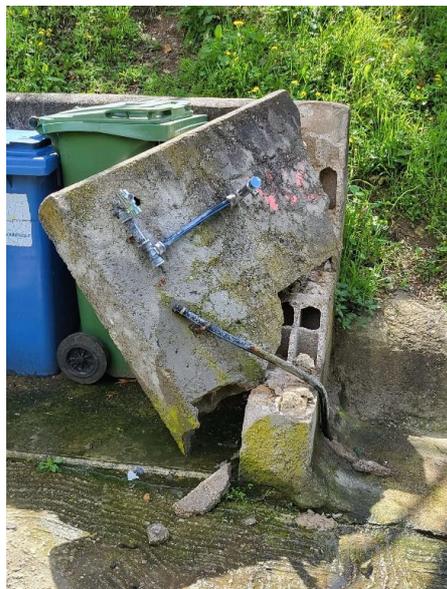
Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur jedebroussaille.gouv.fr

Incivilités

Pour que notre village reste un lieu agréable à vivre, voici quelques petits rappels simples mais importants :

- Pensez à **rentrer vos poubelles** après la collecte pour garder les rues dégagées.
- Ne laissez pas vos déchets n'importe où, utilisez les poubelles et points de tri.
- Les **mégots de cigarette** ne doivent pas finir au sol ! Utilisez les cendriers.
- Prenons soin de notre village : **évités de taguer ou de dégrader** nos équipements.
- **Ramassez après vos chiens** pour que tout le monde puisse profiter des espaces publics.

Chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour rendre notre village encore plus agréable. Merci de faire de notre cadre de vie un endroit où il fait bon vivre !



Pour faire face au risque d'inondation : ayons les bons réflexes !
Lors de pluies intenses et d'inondations soudaines, des gestes simples peuvent vous sauver la vie.

- Reportez tous vos déplacements à pied ou en voiture
- Laissez vos enfants en sécurité à l'école
- Réfugiez-vous à l'étage
- Ne prenez pas votre voiture ; quelques centimètres d'eau suffisent à l'emporter
- Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains
- Coupez, si possible et sans vous mettre en danger, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts
- Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et de votre mairie
- Contactez les personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS
- Préparez un kit d'urgence contenant notamment de l'eau, de la nourriture, les copies des papiers d'identités, les traitements médicaux... et placez-le dans un endroit facile d'accès

AYONS LES BONS RÉFLEXES
pluie-inondation.gouv.fr

Risque inondation

Notre commune est exposée au risque d'inondation, notamment en raison de sa proximité avec le bassin versant des Gardons. La commune est couverte par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Gardon Amont, approuvé par arrêté préfectoral.

Recommandations :

- Prenez connaissance du zonage réglementaire de votre propriété en consultant le PPRI disponible en mairie ou sur le site de la préfecture du Gard.
- Restez informé des alertes météorologiques et des consignes des autorités locales, notamment via les canaux officiels.
- Évitez de vous déplacer dans les zones inondées et ne vous engagez pas sur des routes submergées.

La vigilance et le respect des consignes de sécurité sont essentiels pour assurer votre protection et celle de vos proches face au risque d'inondation.

Service Allobus – Transport à la demande (TAD) – Secteur Leins Gardonnenque

Le transport à la demande (TAD), c'est quoi? Certaines dessertes sont "à la demande" : 6 zones sont en fonctionnement sur le réseau de Nîmes Métropole. Repérez sur le guide de votre ligne les horaires de passage qui sont "à la demande" et effectuez votre réservation en ligne ! Se déplacer en liberté d'une commune à une autre ou dans l'intégralité d'une zone, telle est la vocation de cette mobilité.

Qui peut bénéficier de ce service? Tout le monde peut utiliser ces services. Comme pour chaque ligne du réseau, vous devez être muni d'un titre de transport en cours de validité pour voyager sur le réseau.

Comment réserver ?

- Sur l'appli TANGO Allobus
- A partir du lien suivant : <https://nimes.manett-ondemand.cityway.fr/NIMES/fr-fr>
- Auprès de notre service clientèle au 0 970 818 638 (du lundi au samedi de 7h à 20h non-stop)

Comment réserver ?

En ligne sur **tangobus.fr**

Via l'application mobile **MyMobi**

24/24
7/7j

Google Play
App Store

Par le téléphone au **0 970 818 638**
de 7h à 18h non stop. Fermé le samedi.

Réservation au moins 2h avant votre départ.

Vous pouvez réserver plusieurs courses à la fois, sur plusieurs jours.

Une fois votre réservation effectuée, vous recevrez une confirmation vous indiquant le créneau de prise en charge.

Vous recevrez également 1h avant votre déplacement, un sms pour vous signifier l'heure exacte de l'arrivée du conducteur. (entre -10 et +10 mn de l'heure demandé).

Attention - Pour toutes les courses avant 10h, vous devrez réserver la veille avant 17h30. Pour vos courses le lundi avant 10h et le samedi, la réservation s'effectue le vendredi précédent avant 17h30.

jusqu'à
2h
avant
votre
départ

Comment vais-je payer ?

Votre déplacement s'effectue avec tous les titres de transports TANGO

Attention, sans titre de transport valide, le conducteur vous refusera l'accès à bord.

Comment annuler ma réservation ?

De façon très simple ! C'est-à-dire de la même manière que votre réservation, depuis le site internet, l'application mobile ou par téléphone.

Vous pouvez annuler votre déplacement, 2h au moins avant votre départ, cela permet de ne pas faire déplacer inutilement nos services.

Attention - en raison d'annulations répétitives, nos services peuvent bloquer vos prochaines réservations à ALLOBUS

Comment se déplacer ?

Présentez-vous 5 mn avant votre RDV à l'arrêt demandé.

Lorsque le véhicule arrive (minibus ou taxi) donner votre nom au conducteur pour qu'il puisse valider votre réservation.

Attention, les voyageurs ne peuvent monter et descendre qu'aux arrêts matérialisés pour ce type de service (information signifiée aux points d'arrêt – poteau, abribus etc.)

Attention : Nous vous informons que le conducteur ne pourra pas vous attendre.

Vous pouvez effectuer une réservation jusqu'à 2h avant votre déplacement. **Nous vous précisons que les déplacements des samedis ne pourront pas être réservés sous 2h. Les réservations pour ces trajets seront prises en compte jusqu'à 17h30 le vendredi. Du lundi au vendredi, les trajets avant 10h devront être réservés la veille au plus tard à 17h30.**

Attention, il est nécessaire d'effectuer autant de réservation que de personne à transporter. Le conducteur se réserve le droit de ne pas prendre en charge les personnes qui n'auraient pas réservé le déplacement.

Le conducteur n'attend pas au delà de l'heure de prise en charge indiquée sur le SMS de confirmation de course

Zone Leins Gardonnenque :

Permet la desserte de toutes les communes du secteur Leins Gardonnenque

- Les habitants des communes du secteur peuvent se déplacer en heures creuses dans l'intégralité de la zone, d'une commune à une autre, les zones d'activité et Supermarchés
- Permet de rejoindre les Gare SNCF de la Zone
- Ce service est disponible sur réservation du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h

Lauréat catégorie Espaces publics - CAUE du Gard – La place des écoles

La commune a eu l'honneur de recevoir le prix lauréat dans la catégorie **Espaces publics**, décerné par le **CAUE du Gard** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Cette distinction récompense l'aménagement de la **place des écoles**, un projet pensé pour améliorer le cadre de vie et offrir un espace agréable aux habitants.



BIBLIOTHEQUE

Horaires

Heures d'ouverture en période scolaire :

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Vendredi de 16h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 12h00

Heures d'ouverture pendant les vacances :

- Samedi de 10h00 à 12h00



La Gazette

Le journal hebdomadaire "**La Gazette**" est disponible à la bibliothèque. Vous pouvez le consulter sur place pendant les heures d'ouverture.

Création d'un espace ados

Tu as entre 10 et 15 ans ? La bibliothèque municipale de Saint-Mamert lance un projet de création d'un espace rien que pour vous, les ados ! Cet espace pourra devenir un lieu de partage, de rencontre, de lecture et d'échanges. Toutes tes idées pour l'aménager sont les bienvenues !

Si tu es intéressé(e) par ce projet, viens en parler aux bibliothécaires pendant les heures d'ouverture. Rejoins-nous et participe à la création de cet espace qui te ressemble !

Rencontre avec Malika Duchaussoy

Le samedi 14 décembre 2024, la bibliothèque a eu le plaisir d'accueillir **Malika Duchaussoy**, écrivaine, pour la présentation de son dernier roman, paru en octobre aux **éditions Nombre 7 de Nîmes**.

Ce moment d'échange et de convivialité a rassemblé de nombreux passionnés de lecture, venus découvrir son univers et discuter de son parcours littéraire. Un grand merci à l'auteure pour sa disponibilité et à tous les participants pour leur enthousiasme !

COMMUNICATION

La mairie de Saint-Mamert met tout en œuvre pour garantir une communication fluide et accessible à tous les habitants. Plusieurs fois par an, la commune diffuse son bulletin d'information "St Mamert Actualités", qui permet de suivre l'actualité locale, les événements à venir, et les initiatives mises en place. En complément, un bulletin municipal, "La Griffes", est publié une ou deux fois par an pour offrir une vue sur les événements passés.

Pour ceux qui préfèrent consulter les informations en ligne, le site internet officiel www.mairiest-mamertdugard.fr est une ressource incontournable. Il offre un accès simple et rapide à toutes les actualités, les démarches administratives, ainsi que les informations pratiques sur la vie locale.

Enfin, pour être toujours plus proche des citoyens, la commune est présente sur les réseaux sociaux. Grâce à l'application Comm'Une Actu et la page Facebook "Mairie de Saint Mamert", les habitants peuvent suivre en temps réel les événements, initiatives et informations essentielles qui rythment la vie de la commune.

Comm'une actu, l'application mobile de la dynamique locale

Nouvelle venue dans le paysage digital, cette application mobile a été développée par DigitalFit, un éditeur de logiciels basé sur Clarensac et Vergèze. Comm'une actu permet de consulter, en temps réel et en tout lieu, toutes les informations que vous jugez utiles et intéressantes.

Disposant d'une ergonomie soignée et d'une prise en main immédiate, Comm'une actu saura trouver une bonne place sur les smartphones.

Comm'une actu dispose de plusieurs fonctionnalités utiles comme par exemple une gestion personnalisée des actualités que vous souhaitez lire, des favoris de lecture, le partage de vos actus favorites et bien plus encore.

Comm'une actu est disponible gratuitement pour les smartphones de type Apple et Android. N'hésitez pas à la télécharger en scannant le QR-Code ci-dessous ou en vous rendant sur le site www.communeactu.fr. Toute la dynamique de notre village vous y attend déjà !

Comment personnaliser Comm'une actu ?

Comm'une actu est votre application, sur votre smartphone, objet personnel par excellence. Cela signifie que vous avez le contrôle total sur les actualités apparaissant sur votre mur d'informations. Vous pouvez en outre vous (dés)abonner à tout moment de n'importe quelle source. Il vous est également possible, si vous le souhaitez, de recevoir des notifications des acteurs les plus importants à vos yeux. Vous serez tenu au courant en temps réel sans même devoir lancer l'application !

N'attendez plus :
flashez ce QR code
pour la télécharger
gratuitement !



ETAT CIVIL

AVIS DE NAISSANCE

NICOLAS DIMEGLIO Mélina, Joëlle Nathalie née le 19 janvier 2024 à Nîmes, fille de Jordan NICOLAS et de Chloé DIMEGLIO.

MALARTE Maxence, Léo, Jean né le 1er mars 2024 à Montpellier, fils de Pierrick MALARTE et Agathe MARTIN.

TOUSSAINT MAZAUDIER Evy, Victoria née le 9 mars 2024 à Nîmes, fille de Thomas TOUSSAINT et de Roxane MAZAUDIER.

LE FOLCH BOULLE Elise, Anaïs née le 10 mars 2024 à Nîmes, fille de Anthony BOULLE et de Tiffany LE FLOCH.

FOURNE Illyana, Eliona née le 25 mai 2024 à Nîmes, fille de Aymeric FOURNE et de Sophie BERTHELEMY.

FUSTER Leevan, Williams Enzo né le 12 juillet 2024 à Nîmes, fils de Stéphane PASDELOUP et Lesly FUSTER.

BALLONGUE Noé né le 25 juillet 2024 à Montpellier, fils de Kévin BALLONGUE et Valentine FRESNAY.

GASSER Léonie née le 18 septembre 2024 à Nîmes, fille de Anthony GASSER et de Blandine RUELLE .

ALEND A Paul, Alexandre né le 1er décembre 2024 à Nîmes, fils de Rémi ALEND A et Kim DEBOUVERE.

PACS

BOUET William et REYNAUD Nathalie pacsés le 25 janvier 2024.

ANGLADA Eric et AMRANE Nadia pacsés le 4 avril 2024.

GUIGUEN Thierry et BONNEL Colette pacsés le 15 juin 2024.

BRUNELIN Quentin et BAQUES Léa pacsés le 30 août 2024.

GASSER Anthony et Blandine RUELLE pacsés le 10 septembre 2024.

MARIAGE

TEIXEIRA Thierry et PARÉDÉ Sandrine union célébrée le 1er juin 2024.

IRITI Michel et CONDOLUCI Marion union célébrée le 22 juin 2024.

BERTHAUD Matthias et MARMILLOT Cécile union célébrée le 26 juillet 2024.

POUDEVIGNE Pierre-Michel et DOS SANTOS Anabela union célébrée le 17 août 2024.

LAHDOUDI Allan et MARTIN Laura union célébrée le 24 août 2024.

ROOSEMONT Stephane et CUVELLIEZ Aude union célébrée le 26 octobre 2024.

EVANO Patrick et RÉPÉRANT Karine union célébrée le 7 décembre 2024.

DÉCÈS

GIRAUD Marcel, Louis décédé le 22 janvier 2024 à Saint Mamert du Gard, à l'âge de 80 ans, époux de NOUVEL Josyane.

BRUN Ginette, Marie décédée le 22 janvier 2024 à Saint Mamert du Gard, à l'âge de 95 ans, veuve de TRINQUIER André.

DELON Françoise, Marie-Louise décédée le 25 mai 2024 à Saint Mamert du Gard, à l'âge de 82 ans, veuve de RAIMBAULT Daniel.

TARDY Sophie, Laurence décédée le 29 mai 2024 à Saint Mamert du Gard, à l'âge de 65 ans, épouse de BEAUTHAUVILLE Guy.

CASES Martine décédée le 19 octobre 2024 à Saint Mamert du Gard, à l'âge de 65 ans.

DA ROCHA Maria-Dulce décédée le 29 octobre 2024 à Saint Mamert du Gard, à l'âge de 72 ans, veuve de CAPELA José.

BERNOLE Albert, Michel, Jean décédé le 14 décembre 2024 à Saint Mamert du Gard, à l'âge de 84 ans.

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

DESGRANGES Elisabeth, Renée décédée le 7 mars 2024 à Nîmes, à l'âge de 74 ans, épouse de BLANCHET André.

MOSER Xavier, Gérard Robert décédé le 1er mai 2024 à Nîmes, à l'âge de 73 ans, époux de DUROND Margaret .

CAPELA José décédé le 7 mai 2024 à Nîmes, à l'âge de 76 ans, époux de DA ROCHA Maria Dulce .

TABOADA Thierry décédé le 29 mai 2024 à Nîmes, à l'âge de 54 ans.

GURAN Ali, Bahir décédé le 5 juin 2024 à Montpellier, à l'âge de 83 ans, veuf de TARANTOLA Josseline.

FUSTER Leevan décédé le 31 juillet 2024 à Nîmes

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 13h30-18h30

Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

Mercredi : 8h30-12h00

Jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h00

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Place de la Mairie

30730 Saint-Mamert-du-Gard

Accueil : 04.66.81.10.29

Email : mairie@st-mamertdugard.fr

Site : www.mairiest-mamertdugard.fr

PERMANENCES DES ELUS

En semaine et tous les samedis matins sur rendez-vous.

GENDARMERIE DE ST MAMERT

2 rue Nelson Mandela

30730 Saint-Mamert-du-Gard

04.66.81.10.33

Mercredi : 8h00-12h00 14h00-18h00

Vendredi : 8h00-12h00 14h00-18h00

Les jours fériés : de 09h00 à 12h00, de 15h00 à 18h00

GENDARMERIE DE ST CHAPTES

450 rue du Stade 30190 Saint-Chaptes

04.66.81.20.73

Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi : de 8h00 à 12h00, de 14h00 à 18h00

Dimanche : de 9h00 à 12h00, de 15h00 à 18h00

Les jours fériés : de 09h00 à 12h00, de 15h00 à 18h00

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture en période scolaire:

Mardi : 16h30-18h30

Samedi : 10h00-12h00

Pendant les vacances : Samedi : 10h00-12h00

Tel : 04.66.81.10.29

Email: biblisaintmamert@gmail.com

ECOLE MATERNELLE

04.66.81.19.54

ECOLE PRIMAIRE

04.66.81.14.97

SIVOM LEINS GARDONNENQUE

4 rue Denis Diderot 30190 Saint Gènies de Malgoires

Accueil : 04.66.63.00.80

Site : www.leinsgardonnenque.fr

Email : contact@leinsgardonnenque.fr

ORDURES MENAGÈRES

Passages ordures ménagères : Mardi *Du 1^{er} juin au 30 septembre* : Mardi et Samedi.

Passages tri sélectif : Jeudi

DECHETERIE DE LA ROUVIÈRE

Du lundi au samedi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

04.66.02.54.54

ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

dctdm@nimes-metropole.fr

04.66.02.54.54

NUMEROS PRATIQUES

Fuite d'eau urgence : 06.87.73.81.84

EDF-GDF : 0810.030.810

ERDF : 0810.058.714

Nîmes-métropole : 04.66.02.55.55

Conseil départemental : 04.66.76.76.76

Préfecture : 0820.091.172

Enedis (Service d'urgence) : 09 726

750 + N° département,

le service client étant le 09.69.32.85.62

GrDF : dépannage 24h/24 et 7j/7 : 0800

47 33 33

GrDF : raccordements et conseils :

0810 224 000

ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) Tél. :

04.66.21.22.23

SERVICES D'URGENCE

SAMU : 15

Gendarmerie/Police : 17

Pompiers : 18

Toutes urgences : 112

Centre anti-poison Marseille :

04.91.75.25.25

SOS mains-urgences : 04.66.04.31.46

Pharmacie de garde (week-end et jours fériés) : 3237

Police Municipale : 06.09.20.32.02

Gendarmerie nationale : 04.66.81.10.33

SOS mains-urgences : 04.66.04.31.46

Enfants disparus : 116 000

Sida Info Service : 0800 840 800

Infos Coronavirus : 0800 130 000

Femmes victimes de violence : 39 19

(Gratuit 7/7 et 24h/24)

Enfance en danger : 119 (Gratuit et confidentiel 7/7 et 24h/24)